

1

# PACTE MONDIAL COP N°9 - ACTIVITE 2020



This is our **Communication on Progress**  
in implementing the principles of the  
**United Nations Global Compact.**

We welcome feedback on its contents.

| Mai 2021



## Table des matières

▪ Déclaration du Directeur Général.....	3
▪ Le Cabinet NAUDET s'engage à respecter les 10 principe du Pacte Mondial.....	4
▪ Introduction.....	5
▪ Notre métier : L'Expertise industrielle et commerciale.....	7
▪ Notre éthique.....	8
▪ Nos ressources, Droit de travail.....	10
▪ Responsabilité en matière d'environnement.....	12
▪ Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.....	15
▪ Le CSE.....	19
▪ Le séminaire d'entreprise.....	20
▪ Développement.....	21
▪ Actions prioritaires 2020/2021.....	22

## Déclaration du Directeur Général



Nous étions loin d'imaginer fêter nos dix ans d'adhésion au Pacte Mondial dans le contexte de la crise sanitaire sans précédent à laquelle nous sommes tous confrontés depuis maintenant plus d'une année.

Avant tout, nous ne pouvons pas ignorer que beaucoup auront perdu leur emploi ou leur entreprise car la pandémie a brutalement paralysé de nombreux secteurs industriels, des services et des loisirs.

Ce contexte épidémique a naturellement bouleversé nos propres activités en réduisant très significativement nos déplacements internationaux et en modifiant nos interactions sociales internes et externes. Les situations classiques présentielle ont été remplacées par des échanges à distance au fil des restrictions mais surtout, afin de garantir la sécurité et la santé de tous. Les réunions virtuelles à distance et l'utilisation de plateformes numériques sont ainsi devenues des standards durables qui compléteront efficacement nos services traditionnels une fois la crise immédiate terminée. C'est en ce sens que cette crise subie est devenue un accélérateur du projet d'organisation et d'intégration des technologies innovantes mis en œuvre en application du principe n°9 du Pacte Mondial.

L'après-COVID 19 doit donc être préparé dès aujourd'hui afin de créer un nouveau modèle hybride reposant encore plus fortement sur les principes du Pacte Mondial pour gagner en responsabilité, en efficacité et en agilité.

Aussi, c'est donc avec grand plaisir que je confirme notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et renouvelle mon engagement à les respecter et à les promouvoir dans notre domaine d'influence.

Fait à Paris, le 19 mai 2021

## Le Cabinet NAUDET s'engage à respecter les 10 principes suivants :

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence
2. Veiller à ce que leurs propres Compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme
3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Abolir le travail des enfants
6. Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession
7. Appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
10. Lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Les principes 8 - « Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement » et 9 « Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement » ont été au cœur de nos engagements de progrès depuis 18 mois.

Rappel des actions prioritaires :

- ❖ Présentation des principes du Global Compact des Nations Unies lors de notre séminaire auprès de nos collaborateurs
- ❖ Favoriser la collaboration avec des sociétés de service éco-responsable
- ❖ Développer les outils numériques
- ❖ Mise en place du Comité Social et Economique (CSE)

Des actions ont été ou sont en cours de mise en œuvre :

- Développer la communication interne afin de sensibiliser nos collaborateurs sur notre impact environnemental
- Développer nos recours à des entreprises éco-responsables
- Faciliter les réunions à distance grâce aux nouvelles technologies audiovisuelles intégrables aux équipements individuels
- Le développement d'une Division Scientifique, fondée sur le respect des principes du Pacte Mondial, nous permet d'intégrer les nouvelles technologies disponibles sur nos actions du quotidien
- Organiser un séminaire intra afin d'impliquer activement nos collaborateurs dans notre démarche d'adhésion aux 10 principes du Pacte Mondial
- Renforcer notre engagement concernant la protection de l'environnement en mettant en œuvre de nouvelles actions proposées par les collaborateurs du cabinet à l'issue du séminaire
- Favoriser les possibilités d'association de collaborateurs en lien avec la mise en place du CSE.

Le présent COP n°9 reviendra plus en détails sur chacune de ces actions.

## Notre métier : L'Expertise industrielle et commerciale



L'expertise des sinistres pour les assureurs et réassureurs

- Recherche de cause
- Recherche des recours
- Evaluation des dommages



L'analyse technique et financière

- Recherche de cause
- Recherche de recours
- Analyses techniques
- Analyses financières
- Modélisation 3D
- Assistance technique

## Notre éthique

En lien avec le principe n°2 du Pacte Mondial, notre règlement intérieur, nos contrats de travail et nos contrats avec nos partenaires placent notre éthique au cœur de notre activité, avec le respect de nos trois chartes :

Charte « Sécurité et Confidentialité » —————> **Agrément CD de la DGA**  
*Naudet est agréé Confidentiel Défense par la DGA ainsi que 5 de ses experts*

Charte « Ethique des Affaires » —————> **Audit de l'ADIT**

Charte « Systèmes d'Information » —————> **Audit sécurité annuel**

NAUDET dispose d'un représentant éthique vers qui chacun peut se tourner en cas de conflit éthique.

Nous attachons une grande importance à la sécurité des communications, nous disposons d'un serveur d'échange sécurisé et n'utilisons pas les serveurs FTP gratuits.



## Notre éthique

Concernant l'éthique des affaires, NAUDET s'est engagé dans une démarche d'audit de ses méthodes avec l'aide d'un partenaire reconnu dans le domaine de l'éthique, afin d'incorporer les meilleures pratiques, prenant en compte l'extra-territorialité de lois telles que le FCPA aux États-Unis, ou le Bribery Act en Grande-Bretagne.

Nous attachons une grande importance à la confidentialité. En tant que tiers de confiance dans le processus du règlement des sinistres, nous nous sommes astreints à des règles strictes de confidentialité pour respecter secrets industriels et savoir-faire.

## Nos ressources

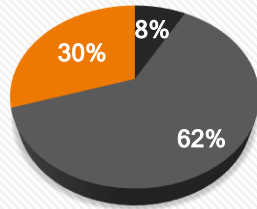
- ❖ Notre modèle repose sur le recrutement d'ingénieurs de l'industrie que nous formons à notre métier d'expert.
- ❖ 26 experts ont plus de 10 ans de métier.
- ❖ Le taux de départ est quasiment nul.
- ❖ La pyramide des âges est maîtrisée, garante de la pérennité.

## Droit du travail

En lien avec le principe du Pacte Mondial n°6, NAUDET reste vigilant à ses recrutements sans aucune discrimination.

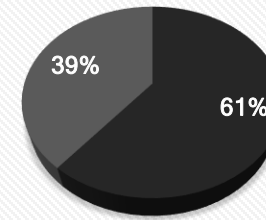
Depuis 2011, nous pouvons observer une part de plus en plus importante de l'effectif féminin au sein du cabinet.

### Pyramide des âges des salariés Naudet 2017



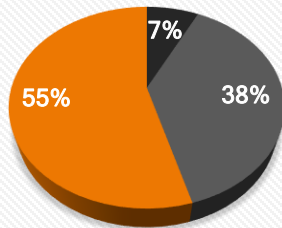
■ 20 à 30 ans ■ 31 à 45 ans ■ Plus de 45 ans

### Répartition homme/femme des salariés Naudet 2017



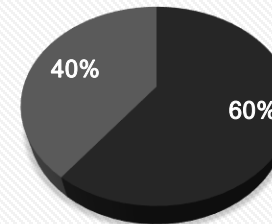
■ Homme ■ Femme

### Pyramide des âges des salariés Naudet 2020



■ 20 à 30 ans ■ 31 à 45 ans ■ Plus de 45 ans

### Répartition homme/femme des salariés Naudet 2020



■ Homme ■ Femme

## Responsabilité en matière d'environnement

Depuis notre adhésion au programme Global Compact, nous nous sommes engagés dans plusieurs actions visant à réduire notre impact environnemental, conformément aux principes 7 et 8 du Pacte Mondial.

Nous participons notamment au programme de recyclage de papier depuis déjà 7 ans en collaboration avec la société SHRED-IT.

Pour l'année 2020, cette action a ainsi permis de sauver 40 arbres de l'abattage.



## Responsabilité en matière d'environnement

Dans le cadre de nos actions prioritaires, nous avons favorisé la collaboration avec des sociétés de service éco-responsable.

- ❖ Nos fontaines à eau et machines à café sont choisies en fonction de leur impact écologique. Certaines d'entre elles possèdent aussi une mise en veille automatique permettant de réduire jusqu'à 50% de leur consommation énergétique.
- ❖ Pour minimiser la consommation de plastique, les bonbonnes à eau sont récupérées par notre partenaire.
- ❖ Un service de collecte des capsules à café a été mis en place. Ce qui nous permet de minimiser notre impact environnemental à notre échelle.
- ❖ Etant amené à commander régulièrement des plateaux repas dans le cadre de nos réunions de travail, nous avons sélectionné les services d'une société impliquée dans le développement durable. Celle-ci participe à la protection de notre environnement en recyclant ses boîtes, en proposant des couverts en bambou, en récupérant ses céramiques et en livrant en glacières.

## Responsabilité en matière d'environnement

Dans le cadre de nos actions prioritaires, nous avons favorisé la collaboration avec des sociétés de service éco-responsable.

- ❖ Lors de l'aménagement de nos nouveaux locaux, nous avons fait appel à une société éco-responsable pour le désarchivage du mobilier et DIB, leur traitement et leur destruction.
- ❖ Nous ne distribuons ni « touillettes » ni gobelets en plastique.
- ❖ Nous fournissons à l'ensemble de nos collaborateurs des mugs en porcelaine à l'effigie de notre cabinet afin de ne pas utiliser de gobelets en plastique.
- ❖ Nous avons installé des cartons de tri Fiducial dans différents points de nos bureaux pour le recyclage des cartouches d'encre, des piles et des bouteilles en plastique.



## Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

En lien avec le principe n°9 du Pacte Mondial, l'intégration continue des nouvelles technologies est au cœur de notre stratégie de développement.

Quelques exemples récents sont mentionnés ci-après.

### Drones pour économiser des inspections où l'accès est difficile

L'emploi de drones peut s'avérer utile dans certaines circonstances où l'accessibilité est un problème.

Nos expériences satisfaisantes concernent des inspections de toitures de grandes surfaces après un grêlage, des inspections d'équipements en hauteur sans recours à un échafaudage, des constats en milieu contaminé.

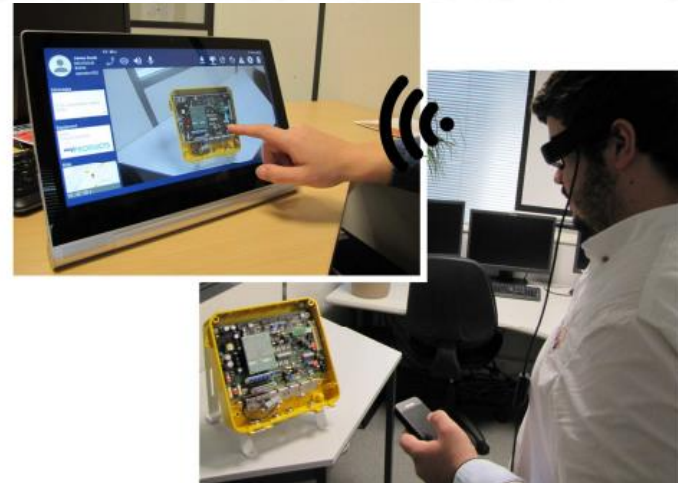


## Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

### Application mobile THALES EYE

Il s'agit d'une téléexpertise collaborative en réalité augmentée.

Nous utilisons l'application mobile THALES EYE afin de réduire nos déplacements dans le cas de dossier où le premier niveau d'inspection peut être fait à distance par le client sous la supervision de l'expert.





## Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

Dans le cadre de nos actions prioritaires, nous développons des outils numériques.

### Scanner 3D

Nous avons fait l'acquisition d'un scanner 3D portable mis à disposition de nos collaborateurs.

Le scanner 3D permet d'acquérir rapidement l'image tridimensionnelle d'un site sinistré, rendant possible son déblaiement à bref délai tout en conservant la possibilité de naviguer virtuellement dans le site et d'y mesurer des distances ou agrandir des détails.

Cet investissement nous permet de réduire le nombre et la durée des déplacements sur site.



## Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

### Imagerie satellitaire

Pour des surfaces sinistrées de grandes ampleurs, nous faisons appel à un système de prise de vue satellitaires, qui nous permet de rapidement évaluer l'étendu d'un sinistre en économisant le déplacement d'une équipe en urgence.



Avant Sinistre

Après Sinistre

Dans le cadre de nos actions prioritaires, nous avons mis en place un CSE.

En créant une instance unique de dialogue social, le comité social et économique, se substitue aux trois instances de représentation du personnel que sont :

- ❖ le comité d'entreprise (CE),
- ❖ les délégués du personnel (DP) et
- ❖ le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales a réformé le paysage de la représentation du personnel dans l'entreprise.

Le CSE se réunit au moins une fois par mois afin d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

## Le séminaire d'entreprise

Dans le cadre de nos actions prioritaires, NAUDET a organisé un séminaire d'entreprise qui a eu lieu du 11 au 13 septembre 2019.

L'événement a réuni les collaborateurs de nos bureaux nationaux et internationaux afin de partager des moments de convivialité et de loisirs.

Le but était de développer un esprit d'équipe et de cohésion ainsi que favoriser les synergies.

Nous avons présenté les principes du Global Compact des Nations Unies.

Ce séminaire contribue à la motivation et à la performance de nos équipes et permet également de faire des choix bénéfiques pour l'entreprise et de mettre en place une nouvelle organisation.

Des animations et des sessions de travail ont été organisées et des retours très positifs de nos collaborateurs ont été recensés.

Les mouvements sociaux de fin 2019 avaient amené le Cabinet à mettre en place le télétravail pour l'ensemble de ses collaborateurs.

A la suite de ces événements, Naudet a souhaité mettre en œuvre le télétravail généralisé pour toute situation d'urgence.

La crise sanitaire COVID 19 a conduit en 2020 à accélérer ce processus pour être 100% opérationnel dès les premières consignes gouvernementales :

- Télétravail = réduction de l'utilisation des transports en commun
  - équipement en PC portable,
  - développement des visioconférences et conférences téléphoniques,
  - organisation de meetings internes hebdomadaires
  - installation de logiciels sur les PC portable (Pdf creator)
  
- Protection des salariés sur le lieu de travail = bien-être et sécurité des salariés
  - réaménagement des bureaux : les bureaux ont été équipés de séparation en plexiglass,
  - des distributeurs de gel sur pied pour éviter tout contact,
  - un essuie-main avec dérouleur de papier disponible en salle de cuisine.

## Actions prioritaires 2020-2021

- ❖ Rappel des principes du Global Compact des Nations Unies lors de nos réunions auprès de nos collaborateurs
- ❖ Favoriser la collaboration avec des sociétés de service éco-responsable
- ❖ Développer les outils numériques

# Nous vous remercions de votre confiance